

« A Céré-la-Ronde, face au risque de fermeture de l'école, le maire passe au privé »

Redoutant de voir la dernière classe du village fermer, une municipalité d'Indre-et-Loire a eu une idée : installer sur son territoire une école Montessori, relate, dans sa chronique, Frédéric Potet, journaliste au « Monde ».

Le Monde.fr - Par Frédéric Potet
Publié le 26 janvier 2019 à 11h19

Article réservé aux abonnés



L'école de Céré-la-Ronde (Indre-et-Loire). FP

Chronique. « Une école qui ferme, c'est un village qui meurt », dit un adage bien connu en milieu rural. Petite commune de 450 habitants nichée dans l'est de l'Indre-et-Loire, Céré-la-Ronde a perdu, en 2018, l'une des deux classes qui lui restaient. Redoutant de voir l'autre fermer, la municipalité a eu une idée : installer sur son territoire une école hors contrat, de pédagogie Montessori, axée sur l'autonomie de l'enfant. Celle-ci devrait ouvrir ses portes à l'occasion de la prochaine rentrée, en septembre, dans le bâtiment affecté jusque-là à la classe de CE1-CE2 récemment révoquée.

L'histoire fait un peu de bruit en Touraine, surtout depuis que le maire et ses adjoints ont annoncé qu'ils renonceraient à leurs indemnités d'élus afin d'abaisser les frais d'inscription de cette future maternelle privée, prévue pour 16 enfants de 3 à 6 ans.

« Une école qui ferme, c'est un village qui meurt, reprend à son compte Jacques Duvivier, le maire sans étiquette de Céré-la-Ronde. Je préfère devancer les choses, avant d'être mis devant le fait accompli. » Il y a un an, la suppression de la classe de CE1-CE2, et l'obligation faite aux familles d'envoyer leurs enfants sur la commune voisine de Genillé, située à

12 km, dans le cadre d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI), avaient profondément ému la population du bourg. La crainte de voir l'opération se reproduire est dans tous les esprits – la classe actuelle de CM1-CM2 ne comporte que 26 élèves – même si aucun signe avant-coureur ne permet de le pronostiquer.

Prendre les devants

L'inspecteur d'académie, Dominique Bourget, se veut même rassurant : « *L'école de Céré-la-Ronde n'est pas placée dans une perspective de fermeture en 2019* », indique-t-il. Prudence, rétorque Jacques Duvivier : « *L'an dernier, trois mois avant la rentrée, nous ne savions toujours pas à quelle sauce nous allions être mangés. Cela n'a pas empêché la fermeture de notre classe.* »

D'où l'idée de prendre les devants. L'élus est alors entré en contact avec Sylvie d'Esclaibes, une pionnière de l'éducation Montessori en France, et fondatrice d'un cycle de formation allant de la maternelle au baccalauréat à Bailly (Yvelines). Celle-ci a déjà contribué à l'installation en milieu rural de plusieurs classes imprégnées de la pédagogie Montessori, notamment à Montherlant (Oise), un hameau de 150 habitants, dépourvu d'école depuis longtemps.



Une classe de l'école de Céré-la-Ronde (Indre-et-Loire). FP

La municipalité de Céré-la-Ronde s'est investie à fond dans le dossier, refaisant à neuf la petite salle de classe fermée, achetant pour 13 000 euros de matériel pédagogique spécifique (des objets aux poids, formes et couleurs adaptés au développement de l'enfant), organisant une journée portes ouvertes et incitant à la création d'une association destinée à récolter des fonds, ceci notamment afin de réduire les coûts de formation – le nerf de la guerre. Remplacer une classe d'école publique (gratuite) par une classe d'école privée (payante) n'est pas sans questionner sur l'égalité d'accès à l'enseignement, en particulier à la campagne, où le choix se révèle plus restreint.

« *Je ne vois pas pourquoi des petits ruraux ne pourraient pas profiter d'un enseignement de qualité* », se défend Jacques Duvivier, en protecteur des

écoles alternatives. C'est aussi pour mieux faire passer son projet auprès des habitants que l'édile, avocat d'affaires à la tête d'un cabinet situé à Tours et Paris, a pris cette décision plutôt rare dans le milieu des élus locaux : renoncer à son indemnité de maire, fixée à 550 euros par mois. Ses trois adjoints, rémunérés 220 euros par mois, ont fait de même. D'un montant de 14 500 euros par an, l'économie réalisée permettra de diminuer les frais de scolarité de 330 à 190 euros par mois et par enfant.

La seule à avoir réagi, à ce jour, est l'organisation laïque de gauche, la Fédération nationale de la libre-pensée, par le biais d'un communiqué de son antenne départementale : « *Le principe républicain du droit à l'instruction pour les enfants et la gratuité de l'enseignement sont remis en cause [dans ce projet]. (...) L'argent de la République doit servir à l'école publique.* »

« On arrivera à 16 élèves »

L'association locale des parents d'élèves a, elle, plutôt vu d'un bon œil l'initiative du maire. L'une de ses chevilles ouvrières, Angélique Grégoire, agricultrice bio dans une commune voisine, a même rejoint le bureau de l'association nouvellement créée : « *On ne peut pas reprocher au maire de vouloir maintenir une école au village et éviter que celui-ci devienne un village fantôme. La seule responsable est l'éducation nationale, qui ferme des classes en milieu rural.* »

Organisée le 12 janvier dans la future classe, déjà tout équipée du matériel adapté, la journée portes ouvertes aurait débouché sur « 7 ou 8 préinscriptions » et sur quatre inscriptions fermes. D'autres visites des installations suivront, en mars et avril. « *On arrivera à 16 élèves [le nombre idéal préconisé dans une classe par la pédagogie Montessori]* », est persuadé Jacques Duvivier, qui n'exclut pas de demander aux parents les plus aisés de payer davantage, sur la base du volontariat. Trois montants majorés ont d'ores et déjà été fixés : 250, 300 et 350 euros par mois et par élève.

L' élu veut croire également que l'attractivité de la pédagogie créée par Maria Montessori (1870-1952) fera venir de nouveaux habitants à Céré-la-Ronde. Un précédent existe : Blanquefort-sur-Briolance (Lot-et-Garonne), une bourgade de 500 habitants dont l'école, alors menacée de voir disparaître l'une de ses trois classes, est devenue, en 2016, la première de France à pratiquer intégralement la pédagogie Montessori. Attirées par le projet, une dizaine de familles se sont installées par la suite dans la commune. Seule différence : l'absence de frais de scolarité, la méthode Montessori ayant été intégrée, ici, au sein de l'école publique. Publique donc gratuite.

Frédéric Potet